



# LETTRE DE LA MAIRIE

N°10 – Janvier - Février - Mars 2023



## AU REVOIR « LA CROIX BLANCHE »

### SOMMAIRE :

#### Page 1

- La Croix Blanche

#### Page 2

- Réseau cuivre  
- Brûlage des déchets verts  
- Notre marché  
- Bon à savoir  
- Initiation au théâtre

#### Page 3

- Un petit mot de chaque commission

#### Page 4

- Nos responsabilités  
- Festivités au programme

C'est avec tristesse et nostalgie que nous disons au revoir à Christine et Gérard Calvet. Après plus de 34 ans de « bons et loyaux services », une retraite bien méritée les attend. Dans leurs bagages, ils emportent souvenirs et histoires pour rejoindre le limousin. Leurs souhaits : retrouver famille et amis au travers de la France.

Attirés par ce petit village et son école, c'est en 1989, qu'ils ont repris « La Croix Blanche ».

« La Croix Blanche » lieu de rendez-vous des adeptes de jeux par le passé à vue défilier toutes les générations. Témoin de l'époque où l'on venait utiliser la cabine publique installée dans la salle du bar. Triste de constater que la jeunesse s'écarte peu

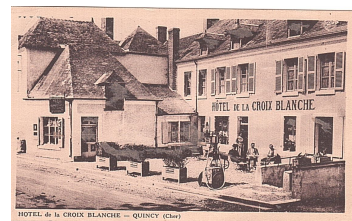
à peu des bars, Christine a su malgré tout préserver un contact fidèle et amical aux plus âgés. Des anecdotes, elle en a.... Certains lui offraient avec plaisir des légumes du jardin alors que d'autres festoyaient en gobant des mouches ou en priant (« oui oui » sourit-elle en racontant), elle se souvient de « Joseph » qui amenait son mouton. « Des festivités toujours restées calmes », rajoute Gérard. Leurs implications aux différentes associations du village, tel que tee-shirts au tennis club de Quincy ou chaussettes et maillots au Racing Club de Quincy, les honorent.

Intronisés en 2004 par les compagnons du Poinçon, cette cérémonie prouve leur fidélité à Quincy, son vin, son village.

Un grand merci à Christine et Gérard pour leur simplicité, amabilité, courage et dévouement.

N'oublions pas « Dixy » (chien) toujours là pour vous accueillir

Bon vent à vous deux et bonne retraite.



Responsable de Publication :  
M. Pascal Rapin  
Secrétaire : Nathalie Houssier  
assistée de la commission  
communication.

Mairie de Quincy - 9 Place de la Mairie  
18120 Quincy  
02.48.51.30.12

Mail : [mairie.quincy@wanadoo.fr](mailto:mairie.quincy@wanadoo.fr)  
Lundi -Mardi-Jeudi-Vendredi 13h30/17h30h

# ACTUALITÉS COMMUNALES

## FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE :

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'Internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance de 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Nous serons concernés dans les premiers puisque notre territoire est programmé dans le 2ème lot qui rassemble 10 communes : Foëcy, Plou, Saint Caprais, Saint Florent, Sainte Thorette, Brinay, Mehun, Preuilley, Méreau et Quincy. Il est donc primordial de passer à la fibre avant novembre 2025, date où le réseau cuivre sera fermé et engendrera la fin de tous les services associés. (194 postes sont actuellement reliés au réseau cuivre sur notre commune).

Sachez que dès novembre 2024, plus aucune offre sur support cuivre ne sera commercialisable.

Cela impliquera au préalable de relier les hameaux et fermes isolées ainsi que d'installer en nombre suffisant les boîtiers relais. A ce jour, certains abonnés ne peuvent pas accéder à la fibre par manque de place tout en étant éligibles.

Nous devons procéder à la certification des adresses. Il s'agit d'un travail précis qui ne donne pas droit à l'erreur. Deux élus ont la charge de cette mise à jour.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer toutes les informations liées à ce transfert technologique dès qu'elles nous seront parvenues.

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage, et autres pratiques similaires constituent des déchets qui ne doivent pas être brûlés à l'air libre. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Le brûlage à l'air libre est interdit, vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie de Lury sur Arnon muni de votre carte d'accès.

Une amende de 450 € est applicable en cas d'infraction.

## NOTRE MARCHÉ :

Le marché hebdomadaire est devenu un lieu incontournable de notre village. Si un doute a pu subsister lors de sa création, il a aujourd'hui toute sa place et vient d'accueillir un 5ème commerçant (rôtisserie).

Chacun peut y trouver des produits de qualité, frais et issus d'un savoir-faire actuellement tant recherché. Il acquiert ainsi au fil des ans une renommée indéniable et accueille bon nombre de clients des environs. Compte tenu de ce succès et de cette pérennité, nous procéderons à une inauguration officielle. Un règlement spécifique aux marchés va être finalisé et adapté localement afin de fixer certaines règles et surtout protéger nos commerçants dans l'exercice de leur commerce.

## BON A SAVOIR

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Indépendamment de notre volonté, il est nécessaire de vous prévenir que les délais administratifs pour les cartes d'identités et passeports sont très longs. La mairie de Quincy n'est plus habilitée à délivrer ces documents.

**Il est donc préférable d'anticiper vos demandes en cas de départ ou de péremption de vos documents**

### INFORMATION DÉCHETTERIE : (02.48.51.73.82)

Dans un souci d'assurer un meilleur service à la population, la déchetterie intercommunale est ouverte 6j/7.

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h20 et de 13h30 à 17h20. Le samedi : de 8h00 à 12h20 et de 13h30 à 16h50.

### INITIATION AU THÉÂTRE :

M Hautin animera un stage « initiation théâtre » les 1 et 2 Juillet. Pour toute information, contactez Patrick Hervet au : 06.06.86.58.32. Attention, places limitées.

# UN PETIT MOT DE CHAQUE COMMISSION

*A mi-chemin de notre mandat, il est nécessaire de faire un premier bilan de nos commissions respectives. Les difficultés liées à la conjoncture actuelle nous freinent dans certains de nos projets mais malgré tout, nous faisons tous de notre mieux pour avancer, progresser et assumer nos responsabilités.*

## **BUDGET :** (Pascal RAPIN)

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses. Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes. Ceux-ci rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés.

Le premier budget voté dans l'année est appelé « Budget primitif ». Il porte sur l'entièreté d'un exercice budgétaire, c'est à dire 1 an. Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite souvent d'être adapté en cours d'année.

Notre budget doit être voté pour le 15 avril (date limite) et sera tout d'abord examiné par la commission adéquate avant d'être proposé aux membres du conseil municipal. Nous aurons à réaliser un budget annexe lié à l'assainissement. En effet, nous avons à nous acquitter de divers frais d'études indispensables à l'obtention des subventions.

Comme la plupart des communes de France, nous aurons à tenir compte de l'inflation, du coût des services et des matières premières. Vous serez bien entendus informés des chiffres à retenir.

## **CCAS :** (Géraldine MARTYNIK)

Tous les membres du CCAS, élus, bénévoles sont sollicités pour aider financièrement ou techniquement, certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitantes, habitants de la commune. Un grand merci à tous ces membres pour leurs actions, dévouement, bénévolat. Un début de mandat complexe avec le Covid malgré cela nous sommes arrivés à vouloir faire plaisir à nos aînés en distribuant le colis de fin d'année.

En octobre 2020 : pendant le confinement afin de garder un lien avec les personnes isolées et vulnérables, un registre a été mis en place, des appels réguliers furent effectués.

Décembre 2020 : 115 colis ont été distribués d'où 3 en maison de retraite. Repas annulé cause du Covid.

Octobre 2021 : visite à la Marpa pour les 102 printemps de Mme Plazanet.

Décembre 2021 : 79 colis + 6 en maison de retraite ont été distribués. 36 repas, servis au Foyer Rural.

Mars 2022 : dons pour l'Ukraine, une collecte a été mise en place et récupérée par la Protection Civile de Bourges.

Octobre 2022 : visite à la Marpa pour fêter les 103 printemps de Mme Plazanet.

Décembre 2022 : 73 bons d'achats de 25 euros ont été distribués, 5 colis en maison de retraite. 36 repas ont été servis dans une ambiance chaleureuse au foyer. La Médaille de Quincy a été remise à Marie-France HOUSSIER pour son dévouement.

Des aides ont été distribuées depuis le début du mandat aux personnes en difficulté. Le CCAS a pour but d'aider les personnes en situations d'urgences mais aussi d'être à l'écoute des autres, de conseiller, de rassurer... Il ne peut y avoir de plus grand don que celui de donner son temps et son énergie pour aider les autres sans rien attendre en retour.

## **COMMERCE ARTISANAT, « ÉCONOMIE ET PRODUCTION LOCALE » :** (Jacques PERARD)

La commission « commerce et artisanat » a essayé depuis le début du mandat de développer notre petit marché du jeudi.

Les commerçants ont l'air plutôt contents et nous nous réjouissons de l'arrivée d'une rôtisserie. Comme vous l'avez certainement vu, nos 2 bars sont à vendre, nous essayons de voir ce qu'il est possible de faire du point de vue municipal afin d'aider à la reprise ou création d'un nouveau point de vente. Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce dossier. Lorsque la boulangerie de Quincy est en congé, un dépôt de pain est assuré par M Tauvy de Reuilly.

## **INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :** (Nathalie HOUSSIER)

Nous avons mis en place différents moyens de communication au sein de notre village :

Le **site internet** qui regroupe toutes les informations concernant la commune, la page **Facebook** régulièrement alimentée et l'application **Panneau Pocket**, véritable moyen de diffusion d'informations en temps réel. Nous n'oublions pas les affiches chez nos commerçants évidemment.

Régulièrement, nous nous réunissons pour la lettre de la mairie que nous vous distribuons dans vos boîtes aux lettres.

Vous transmettre les nouvelles municipales, les décisions, les projets et les activités sont notre priorité.

Je remercie mon équipe pour leur dévouement et leur implication.



## **PROTECTION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : (Custodia CARVALHO)**

L'embellissement et la décoration de la commune est une volonté et le courage de notre équipe. Cette année, en raison du contexte climatique et des restrictions d'eau, le fleurissement sera en conséquent plus restreint. Nous remercions toutes et tous les donateurs pour les plants de fleurs, et autres arbustes décoratifs, ainsi que les bénévoles pour leurs participations aux activités et préparations de décorations pour la commune. Nous comptons sur vos inscriptions afin de participer au concours des jardins potagers et des maisons fleuries. **Je remercie tous mes collaborateurs pour le dévouement et la participation qu'ils m'accordent.**

## **TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES : (Sébastien CLAVIER)**

- Restauration du mur du cimetière qui devrait se terminer courant 2023,
- Rénovation de la toiture de la maison « Valliot »,
- Le mur du terrain de sport reconstruit suite à son effondrement,
- Le portail de l'Église a été repeint, et le paratonnerre a été remis en état.
- Réfection des voies communales n°4 Quincy-Cerbois, n°5 du Petit Villalin au Grand Villalin, n° 6 du Petit Villalin à Mehun, n°9 du Grand Villalin aux Fours à Chaux.
- Concernant l'assainissement les demandes de subventions ont été déposées en début d'année.
- Des travaux d'entretien réguliers sont effectués sur l'ensemble des bâtiments communaux.

## **NOS RESPONSABILITÉS**

### **ÉLAGAGE :**

Afin d'éviter les chutes d'arbres, les désagréments des coupures d'électricité ou de la téléphonie, les travaux d'élagage sont à la charge de chaque propriétaire.



Pour la sécurité de tous, il est important que chaque propriétaire vérifie l'état de ses arbres en bordure de voie publique et en bordure de propriété avec ses voisins.

Dans le cas où les propriétaires négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

### **ENTREtenir ET EMBELLIR :**

#### **Une responsabilité commune !**

Un village propre, des maisons fleuries, des trottoirs sans poubelles nous permettent de vivre dans un cadre agréable et donnent envie aux touristes de passage de revenir à Quincy.

**Prenons soin de notre village ensemble.**

### **INSCRIPTION DES JARDINS**

#### **ET MAISONS FLEURIES :**

**Pensez dès maintenant à vous inscrire à la mairie.**

## **INCIVILITÉ SONORE ET RESPECT DU VOISINAGE :**

### **Arrêté municipal du 10 février 2023 portant réglementation des bruits de voisinage.**

**ARTICLE 1 :** Qu'elles soient propriétaires, locataires ou autres, les personnes qui occupent un lieu d'habitation, y compris ses dépendances ou ses abords, se doivent d'observer et d'exiger de ceux dont elle a la charge où qui se trouvent sous leur toit, toutes précautions pour ne pas être à l'origine de bruits gênants. En aucun cas, le voisinage ne doit souffrir du bruit, qu'il provienne d'une forme de comportement ou d'activités diverses, notamment des cris ou de bruits émanant de téléviseurs, chaînes, radio, instruments de musique et travaux. Les travaux de bricolage effectués par des particuliers ou pour leur compte (tondeuse à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être réalisés que :

**Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

**ARTICLE 2 :** Les propriétaires, gardiens ou détenteur d'animaux à quelque titre que ce soit sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage en évitant de laisser aboyer, hurler ou gémir de façon répétée ou prolongée un ou des animaux (chiens, chats ou autres) dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans un jardin, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

**ARTICLE 3 :** Aux termes de l'article R.1337-7 du code de santé publique : » est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier (...), de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R.1336-5

## **FESTIVITÉS AU PROGRAMME**

**23 avril : Marché de Printemps. Place de la mairie**

**1 mai : Brocante. Centre Bourg**

**16 juin : Fête de la Musique. Place de la mairie avec le groupe « skinsonik**

**11 juin : Marché Fermier. Le Firmament**

**30 juin : Fête de l'école**

